

Pratiques et identité professionnelle des consultants en intérim : le cas du dispositif in-house en Belgique francophone

Auteur : Hauseux, Sophie

Promoteur(s) : Gérard, Julie

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en gestion des ressources humaines, à finalité spécialisée en "politique et management RH"

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/27005>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Erratum

Cet erratum est consacré aux corrections à apporter au Travail de fin d'études « Pratiques et identité professionnelle des consultants en intérim : le cas du dispositif in-house en Belgique francophone », rendu par Sophie Hauseux, le 14/08/2026.

- Dans l'introduction, à la section 3.1.1 (deux occurrences), dans le tableau 1 de la section 3.5 et à la section 5.1.4 : « Castel et Zecca (1995) » à la place de « Castel (1995) ».
- Aux sections 4.7.1 et 6.2, à propos de la saturation du corpus : « Pires (1997) » à la place de « Savoie-Zajc (2007) », la notion de saturation empirique, définie par opposition à la saturation théorique, provenant de cet essai.
- Dans le tableau 1 de la section 3.5, colonne « Auteurs principaux » : « Dubar (2015) » à la place de « Dubar (2022) », ce millésime ne correspondant à aucune entrée de la bibliographie, et « Polanyi (1944/2001) » à la place de « Polanyi (2001) », conformément à l'usage retenu dans le corps du texte.
- À la section 4.7.1, les deux pages en format paysage portant le tableau 2 ne comportent pas de numéro de page. Le numéro 35 n'apparaît de ce fait nulle part dans le document, la séquence imprimée passant directement de la page 34 à 36. À partir de ce point, les numéros imprimés ainsi que les renvois de la table des matières présentent un décalage d'une page par rapport à la pagination réelle.
- À la section 5.1.3, à la troisième ligne du premier paragraphe : « la façon dont chacun la vit » à la place de « la façon dont chacun la vie ».
- À la section 5.2.1, à la première ligne : « Les modes d'évaluation ne sont pas formalisés de façon égale d'un client à l'autre » à la place de « Les modes d'évaluation ne sont pas formalisées de façon égal d'un client à l'autre ».
- À l'annexe 8.3, dans la grille de codage, intitulé de la catégorie E : « E. Les postures » à la place de « E. Les postures. ».